



Wallonie
tourisme
CGT



COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME

SUBVENTIONS EN ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

童式红 SOPHIE TONG Attachée Juriste

Plan de mon exposé

1. Introduction sur le CGT
2. Définition et illustrations
3. Base légale
4. Bénéficiaires
5. Procédure
6. Taux de subvention
7. Octroi de la subvention et obligations
8. Aires d'accueil pour motor-homes
9. Budgets
10. Appels à projets
11. Illustrations
12. Coordonnées des engageurs



CGT

- CGT = COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME
- Depuis juillet 2008 : UAP (ex-OIP)
- Code wallon du tourisme (AGW du 1^{er} avril 2010 fortement modifié en 2016)
- Situé à Jambes, Avenue Gouverneur Bovesse, 74
- Commissaire générale au Tourisme :
Madame Barbara DESTRÉE

Organigramme du Commissariat général au Tourisme

- Direction du Support administratif
- Direction des Organismes touristiques (SI, OT, MT, Fédérations touristiques provinciales) et du Développement numérique
- Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques
- Direction des Hébergements touristiques (Hôtel, Gîtes, Chambres d'hôtes, Camping,...)
- Direction du Développement stratégique

Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques

RESPONSABLE : MICHEL GUYOT



SUBVENTIONS EN ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES



Définition des subventions en équipements touristiques (art. 1 AR)

- Financement d'acquisitions et de travaux de construction,
d'aménagement,
d'agrandissement,
et d'équipement
- destinés à augmenter l'attrait d'une localité touristique.

Équipements touristiques

- Investissements immobiliers accessibles au public
 - exclusion des réserves, bureaux, caves, appartements, ...
- de caractère non commercial
 - exclusion des boutiques, cafétéria, restaurants, ...

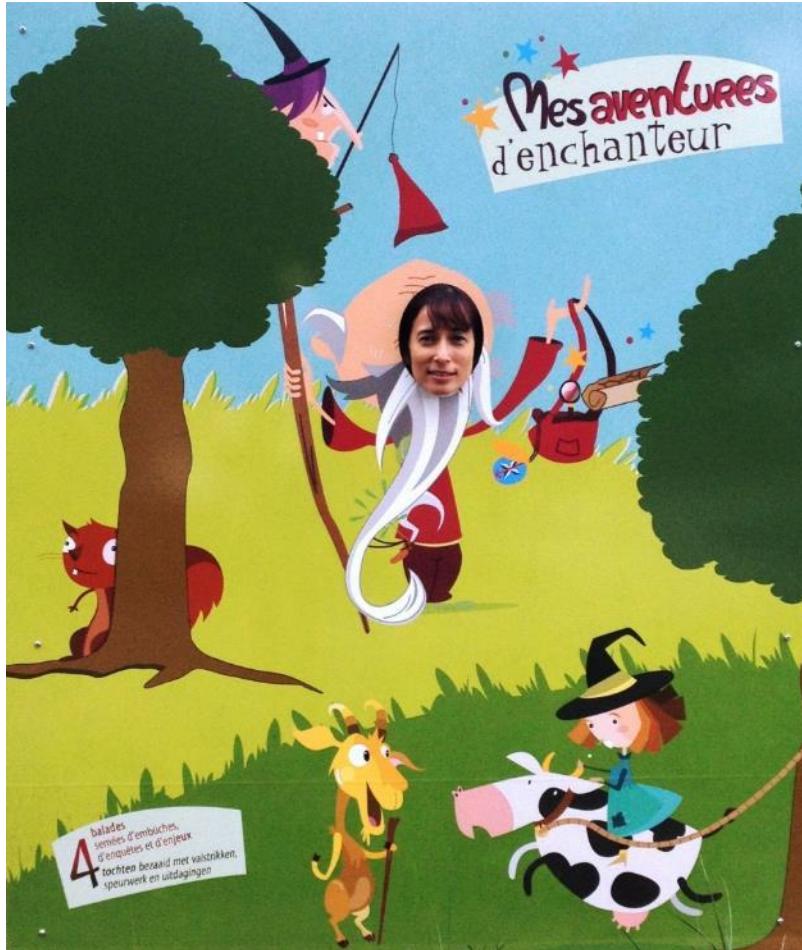
« Pagodes de Chevetogne »



« Pagodes de Chevetogne »



Balades aventures-jeux : Hamois, Ciney, Nettine(S-L), Miécret (HA)



Balades aventures-jeux : Hamois, Ciney, Nettine(S-L), Miécret (HA)



Dinant : Clepsydre et Maison Adolphe SAX



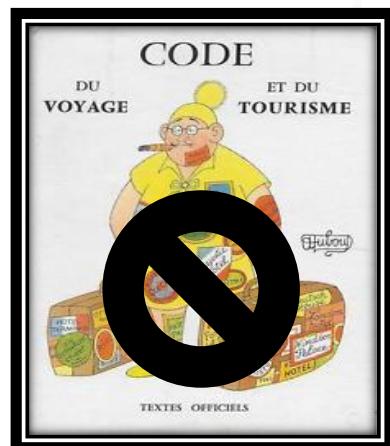
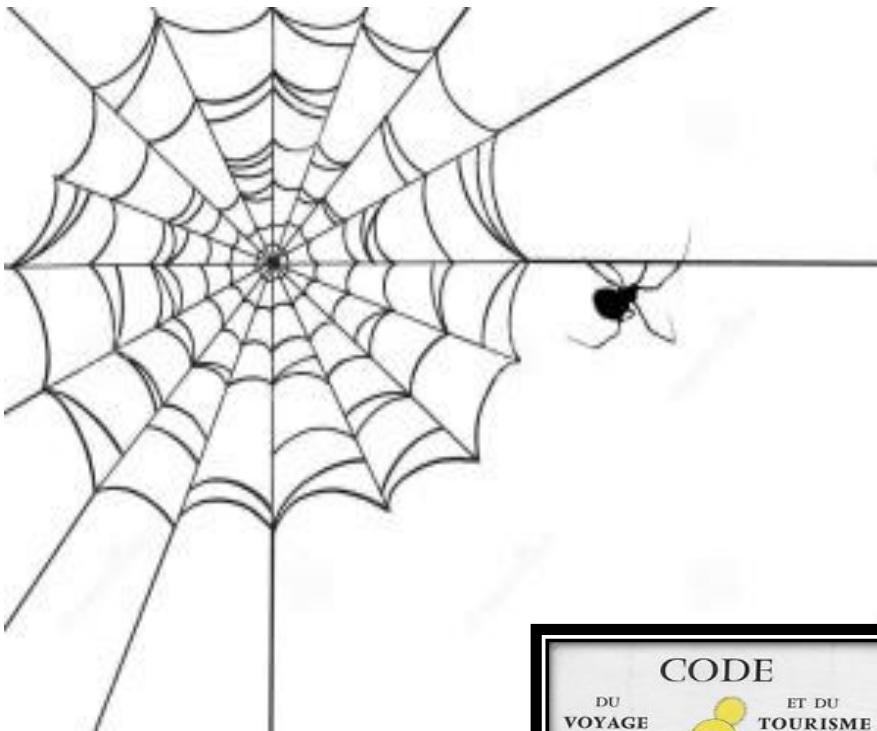
Dinant : Clepsydre et Maison Adolphe SAX



Dinant : Clepsydre et Maison Adolphe SAX



Base légale



- Arrêtés royaux des 14 février 1967 ❤ et 24 septembre 1969
- Arrêtés ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969
- → Arrêtés de 67-69

Bénéficiaires (art. 3 AR)

- Administrations subordonnées
(262 Communes, 5 Provinces,
Intercommunales (IDETA, IDELUX,
BEP, SPI+, IGRETEC, Bataille de Waterloo,...))
- Associations sans but lucratif reconnues par la
Direction des Attractions et des Infrastructures
touristiques du CGT



Procédure (art. 3 AM)

- a) Plan coté du travail envisagé ;
- b) Avant-projet estimatif avec métré descriptif et prix unitaire ;
- c) Rapport circonstancié démontrant l'intérêt touristique ;
- d) Copie de la délibération du conseil communal ou du CA de l'intercommunale ou de l'ASBL approuvant le principe du travail ou de l'acquisition, les plans et avant-projet ;

Procédure (art. 3 AM)

- e) Engagement du CC ou du CA à prévoir la quote-part d'intervention financière locale, soit en principe 40 % à son propre budget ;
- f) Certificat d'urbanisme (permis d'urbanisme), le cas échéant ;
- g) Note motivée s'il s'agit d'un travail ou d'une acquisition subsidiable en principe par un autre Département ;
- h) Plan de financement ;

Procédure (art. 3 AM)

- i) Copie du titre de propriété ou du bail de location du terrain sur lequel la réalisation est envisagée ;
- j) Pour les ASBL : exemplaire des statuts et des deux derniers bilans ;
- k) Attestation d'entretien en bon état ;
- l) Programme financier d'exploitation ultérieure.



Direction des Attractions et des Infrastructures touristiques demande de subvention en matière d'équipement touristique

Base légale : Arrêtés royaux des 14 février 1967 et 24 septembre 1969 &
Arrêtés ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969

Information générale : Ce formulaire rassemble sous forme de titres ou de tableaux à compléter l'ensemble des pièces à présenter pour que votre demande soit complète.

Si vous ne disposez pas de tous les éléments constitutifs du dossier, vous pouvez introduire une demande incomplète pour initier la procédure d'instruction de votre dossier par l'administration.

Attention : La demande de subvention doit-être déposée avant tous travaux et/ou acquisitions en rapport avec le projet.

Renseignements généraux			
Demandeur:	<input type="radio"/> Nom: <input type="radio"/> Adresse <input type="radio"/> Tél : <input type="radio"/> Mail : <input type="radio"/> Site	:	WEB
Coordonnées du bénéficiaire (si personne distincte du demandeur)	<input type="radio"/> Nom: <input type="radio"/> Adresse <input type="radio"/> Tél : <input type="radio"/> Mail : <input type="radio"/> Site	:	WEB
Membre du Collège, de l'Intercommunale ou de l'association responsable du projet :	<input type="radio"/> Nom, prénom, qualité <input type="radio"/> Tél : <input type="radio"/> Mail	:	
Agent des services administratifs chargé de la gestion du dossier :	<input type="radio"/> Nom, prénom, qualité <input type="radio"/> Tél : <input type="radio"/> Mail	:	
Numéro et intitulé du compte désigné pour le versement de la subvention: (joindre une attestation bancaire)	BExx - xxxx - xxxx - xxxx		
Assujettissement à la TVA :	OUI / NON,	si oui,	n° TVA :
Reconnaissance de l'asbl par le CGT :	OUI / NON, si oui, date de la reconnaissance :		
Intitulé de l'objet de la demande de subvention:			
Commune(s) concernée(s) par le projet :			
Estimation du coût total TVAC :			
Taux de subvention sollicité :			
Estimation du coût des dépenses présentées au CGT : (en cas d'intervention de plusieurs pouvoirs publics)			
Délai raisonnable de réalisation du projet : (estimation qui fixera la période de validité de la subvention)	Année de commencement	:	
	Année de finalisation	:	

Taux de subvention (art. 6 AR)

- Normalement, 60 % du coût réel des acquisitions et travaux
- Exceptionnellement, possibilité d'augmenter le taux du subside à 80 %



Taux dérogatoire : conditions (art. 4 AM)

- 1) possibilités financières du demandeur insuffisantes
- 2) le travail ou l'acquisition à subventionner présente un caractère suffisant d'intérêt touristique général



Taux dérogatoire : procédure

- demande motivée
- formulée en même temps que la requête
- soumise à l'avis de la Commission consultative de l'équipement touristique



Octroi de la subvention (art. 1 AR)

« Dans les limites des crédits inscrits au budget, le Ministre qui a le tourisme dans ses attributions **peut** intervenir dans le financement « d'équipements touristiques » »



Pouvoir discrétionnaire du Ministre du Tourisme

Obligations du bénéficiaire (art. 3 AR)

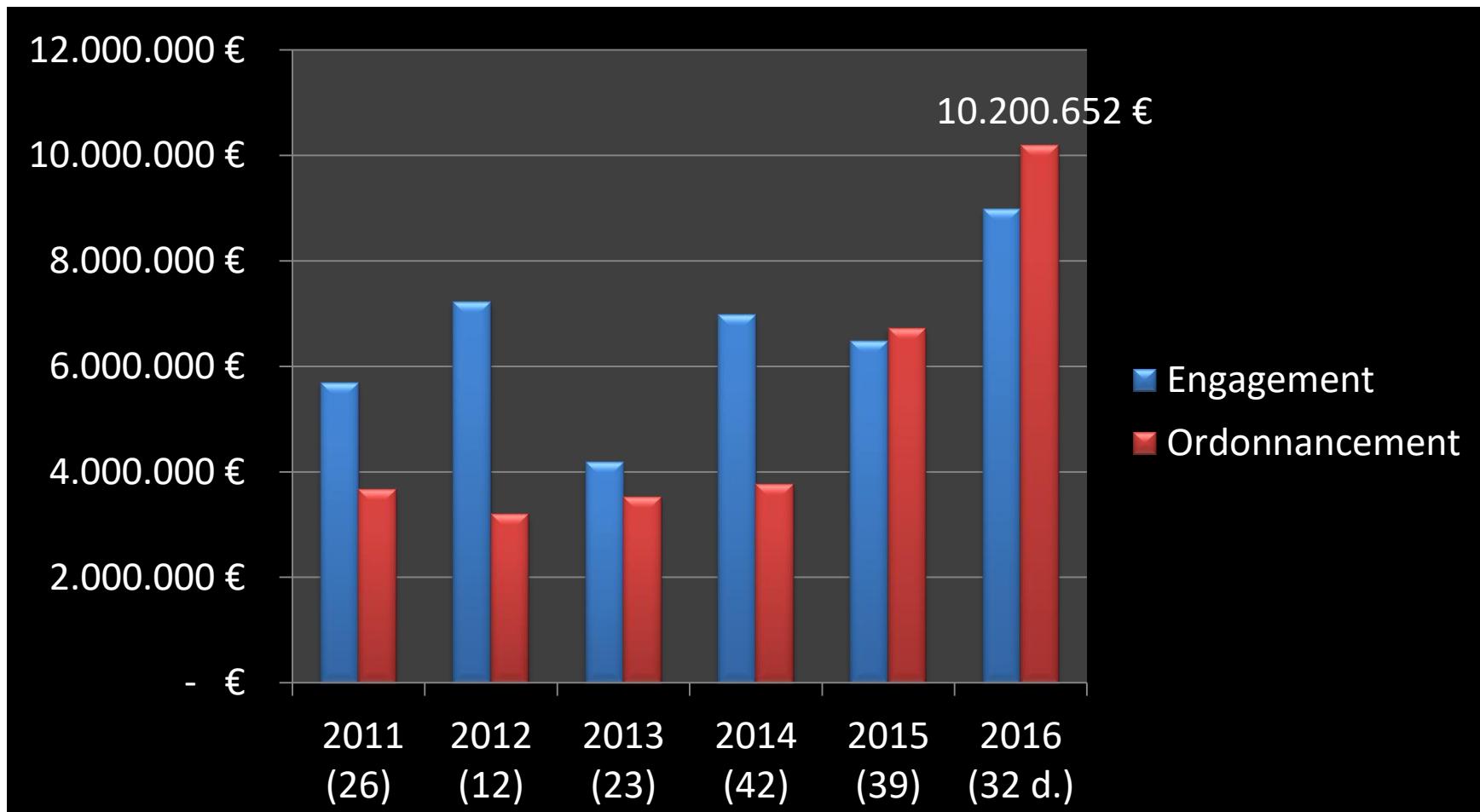
- Demande de subvention préalable à tous travaux et acquisitions
- S'engager à maintenir l'affectation touristique pendant 15 ans (attestation). En cas de non respect, obligation de remboursement (→ garantie hypothécaire pour les ASBL si le montant de la subvention est > à 50.000 €)
- S'engager à entretenir en bon état
- Réalisation des travaux dans un certain délai

Aires d'accueil pour motor-homes

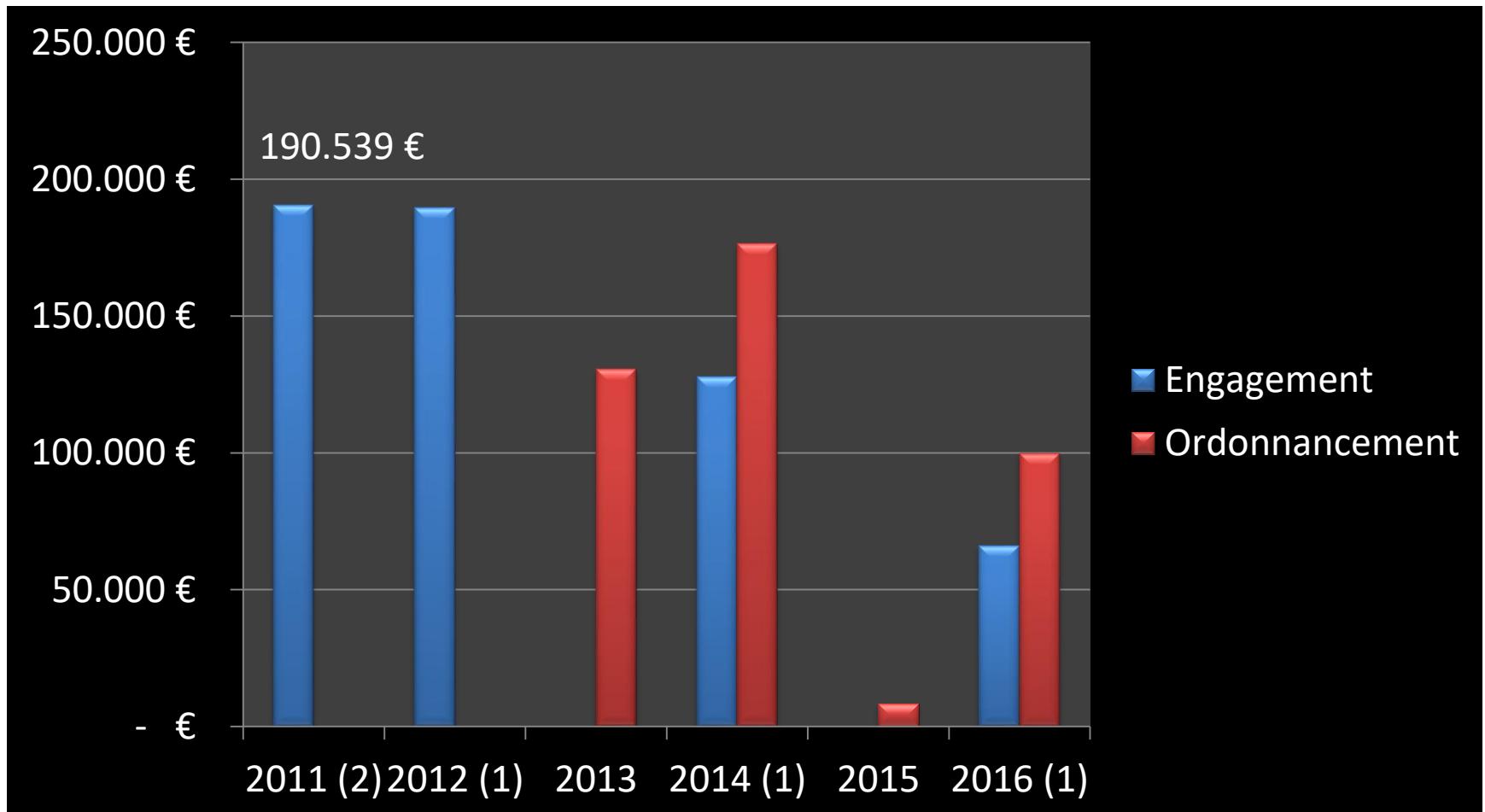
- Circulaire d'instruction administrative CGT 16/01
- Halte de nuit sur espace public : aire spécialement conçue pour permettre aux motor-homes de passer la nuit dans un endroit calme
- 2 types : halte équipée (borne ou plate-forme de services) et halte simple (eau et déchets)
- Taux de subvention de 60%
- S.I.A.M. : schéma d'implantation des aires pour motor-homes



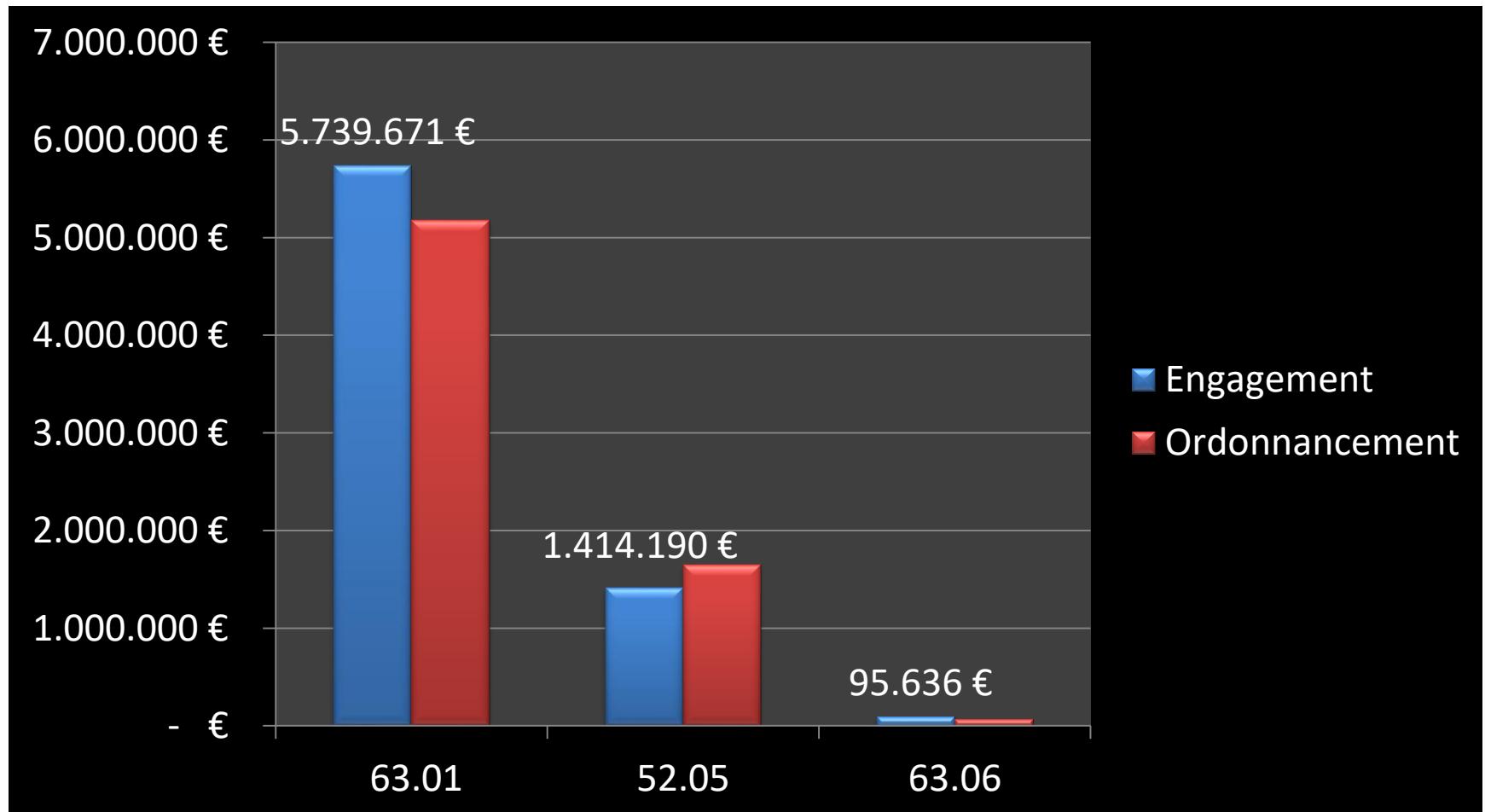
AB 63.01 : crédits d'engagement et d'ordonnancement aux pouvoirs subordonnés



AB 63.06 : crédits d'engagement et d'ordonnancement aux sites d'accueil pour motorhomes et camping-cars



Comparaison AB 63.01, AB 52.05 et 63.06 : budgets moyens sur une période de 6 ans (2011 à 2016)



Appel à projets 14-18



WALLONIE & FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

■ WWW.COMMEMORER 14-18.BE ■



Appel à projets 14-18



- Mémorial aux victimes du 23 août 1914 à Dinant
- Signalétique mémorielle sur la Commune de Floreffe
- Réfection de la statue du général Bertrand à Liège
- Construction d'un abri « Roi Albert » sur la place d'Herbeumont
- Circuit Sambre Rouge
- Statue du général de Gaulle à Dinant



Appel à projets « La Wallonie à vélo »



Appel à projets 2019 – PWI - Tourisme pour tous



Signalétique de la Citadelle de Namur



Signalétique de la Citadelle de Namur



TOTAL DE LA SUBVENTION :
358.821 €



ReGare, Centre d'interprétation du folklore fossois



ReGare, Centre d'interprétation du folklore fossois

TOTAL DES SUBVENTIONS :
706.728 €



ReGare, Centre d'interprétation du folklore fossois

Subvention achat de 122.400 €
Subvention aménagement de 569.928 €
Subvention scénographie de 14.400 €



Ferme de la Ramée : mise en lumière des bâtiments et du Fruiticum



Ferme de la Ramée : mise en lumière des bâtiments et du Fruiticum



SUBVENTION DE 49.700 €

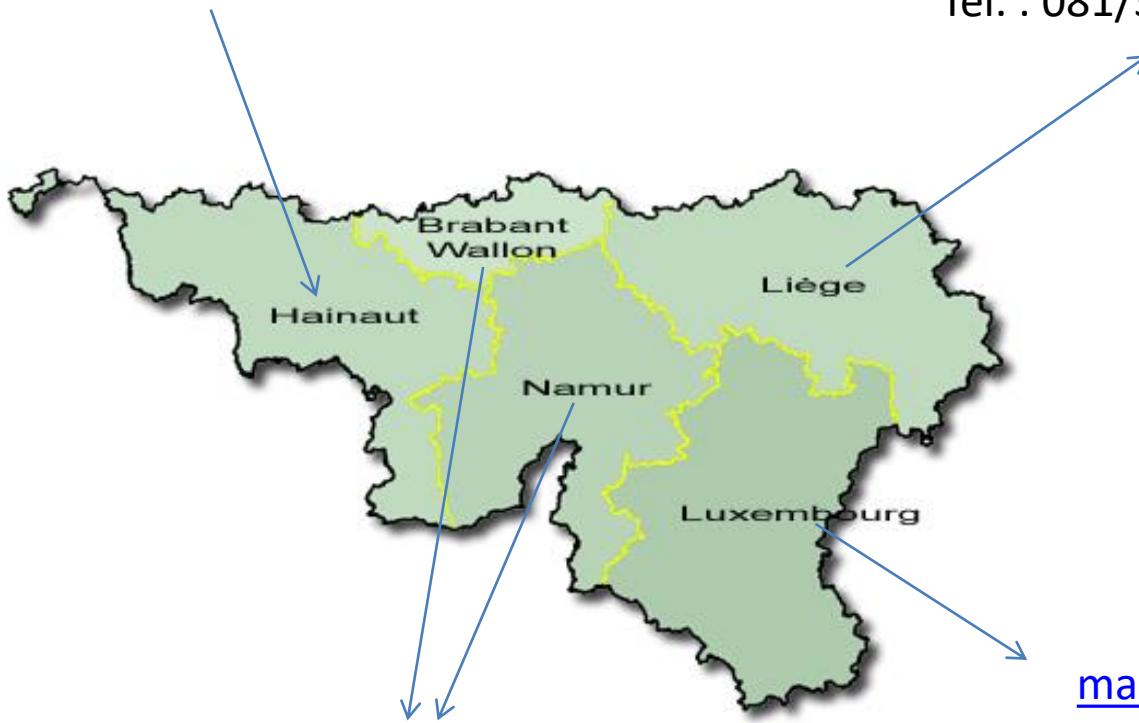
Coordonnées des engageurs

Marc Robinet : Communes CP 6000

Bernard Perin : Communes CP 7000

bernard.perin@tourismewallonie.be

Tél. : 081/325.773



marc.robinet@tourismewallonie.be

Tél. : 081/325.782

sophie.tong@tourismewallonie.be

Tél. : 081/325.645



THE END

